



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 74231

Texte de la question

M. Serge Blisko attire l'attention de M. le Premier ministre sur la situation financière de la Commission de déontologie de la sécurité. Cette autorité administrative indépendante s'est vu imposer un gel de crédits d'un montant de 100 000 euros sur sa dotation budgétaire 2005. Ce gel a pour conséquence que la CNDS n'est plus en mesure d'assurer les dépenses courantes, ni d'instruire les dossiers supposant des déplacements. L'instruction des dossiers sera remis en 2006, occasionnant donc un retard préjudiciable à l'examen des situations dont elle a été ou sera saisie et ne manquera pas d'affaiblir cette institution au service des citoyens. Il lui demande quelles mesures il entend prendre afin que la Commission nationale de déontologie de la sécurité puisse remplir sa mission de façon satisfaisante.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les crédits de fonctionnement de la Commission nationale de déontologie de la sécurité. Rappelant que les contraintes habituelles de gestion en fin d'exercice dans un contexte de rigueur budgétaire s'imposent à tous les services de l'État quels qu'ils soient, M. le Premier ministre souhaite lui indiquer que moins d'un cinquième du total des fonds dont la CNDS bénéficie au titre de la loi de finances initiale pour 2005 avait été mis en réserve. L'annulation des crédits « gelés » à hauteur de 75 000 euros vient d'être décidée pour la CNDS dans le cadre de l'examen de fin de gestion.

Données clés

Auteur : [M. Serge Blisko](#)

Circonscription : Paris (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74231

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2005, page 8837

Réponse publiée le : 25 octobre 2005, page 9920